

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION MODIFICATIVE

### ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune d'**AMBENAY** (Département de l'Eure – Communauté de Communes Sud Eure)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL : 21 décembre 2018 – sollicitant l'intervention de l'EPF pour l'acquisition et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Ensemble immobilier à usage professionnel et d'habitation, cadastré section **AB** n° **198** pour une contenance de 317 m<sup>2</sup> et situé 6 rue Arthur Lebon sur le territoire communal.

PLUi : Zone UC (zone centrale et ancienne de Rugles, de la Neuve Lyre, de la Vieille Lyre et d'Ambenay. Risque d'inondation, axes de ruissellement, risque de mouvement de terrain lié aux cavités.)

PROJET : Équipement public. Étude flash en parallèle

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 18 janvier 2019 – Avis favorable

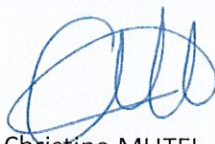
PROPRIÉTAIRE : **SCI La Briqueterie**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : Inférieur à 180 000 €, seuil de consultation des domaines

IMPUTATION : **Compte n° 930 024 - AMBENAY "Rue Arthur Lebon"**  
**Enveloppe projet : 53 000 €**

ROUEN le 21 février 2019

La Directrice Générale Adjointe  
de l'EPF Normandie,



Christine MUTEL

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT